

# Élections 2025

## Avis public d'élection Vote par correspondance

**Municipalité de Pontiac**

**Date du scrutin : 2 novembre 2025**

Par cet avis public, **Sandra Martineau, présidente d'élection**, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection, de la secrétaire ou de l'adjoint aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025.

### **Horaire**

Lundi	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h.**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h.**

SMC-1 (25-01)

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.*

*Règlement sur le vote par correspondance, art. 5*

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 15 octobre 2025 à votre présidente ou président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

**4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le 15 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 22 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 27 octobre 2025 vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Caroline Spooner.
6. La personne suivante a été nommée adjoint à la présidente d'élection : M. Mario Allen.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente ou président d'élection**

Adresse : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0

Téléphone : 819-455-2401

**Secrétaire d'élection**

Adresse : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0

Téléphone : 819-455-2401 Poste 136

**Signature**

Municipalité de Pontiac, le 7 juillet 2025.



Madame Sandra Martineau

Présidente d'élection